

Action sociale Agirc et Arrco

**Apporter des réponses innovantes pour bien
vieillir chez soi**

Préserver l'autonomie à domicile des personnes âgées ou handicapées constitue l'un des enjeux de l'Agirc et de l'Arrco pour faire face au vieillissement démographique des prochaines décennies. Plusieurs expérimentations viennent d'être lancées. Objectif : tester des propositions innovantes pour bien vieillir chez soi en toute sécurité.

L'action sociale de l'Agirc et de l'Arrco et les institutions de retraite complémentaire ont lancé trois expérimentations, au cours du dernier trimestre 2010, afin de trouver des solutions qui préservent et sécurisent la personne âgée ou handicapée dans son lieu de vie :

1. L'aide à domicile momentanée

Testée jusqu'à la fin de l'année 2011 dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, l'aide à domicile momentanée s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus qui ne bénéficient pas d'une aide régulière. Objectif : apporter une aide humaine, en réponse à un besoin ponctuel, survenant à la suite d'un évènement particulier (problème de santé, absence de l'aidant habituel...) et susceptible d'avoir des impacts sur la vie quotidienne.

2. Le conseil-logement en ergothérapie

Expérimenté dans les régions Ile-de-France (Paris et Seine-et-Marne), Bretagne et Rhône-Alpes (Loire et Haute-Savoie), ce dispositif propose aux bénéficiaires de plus de 75 ans la visite à domicile d'un ergothérapeute, en concertation avec l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE). L'ergothérapeute se rend au domicile de la personne âgée, écoute, conseille, en tenant compte des habitudes de vie et de l'habitat, afin d'analyser les risques pouvant entraîner par exemple des risques de chute. Il propose des solutions pratiques individualisées pour améliorer le confort de vie. Il établit ensuite un bilan, assorti de recommandations pratiques pour la personne âgée, notamment en termes d'aménagements

ou de précautions à prendre au quotidien. La caisse de retraite reçoit une copie du document et s'enquiert auprès de la personne de ses attentes éventuelles en termes d'aide.

3. Une montre « intelligente » et un dispositif lumineux.

Une expérimentation sur deux technologies a été lancée chez 300 personnes volontaires, sur une durée de six mois :

- La montre Vivago 3001 1G mesure 24 heures sur 24 les mouvements du corps, la température cutanée et la température de l'air. Elle propose un système de téléassistance automatique, qui donne l'alerte à un service dédié en cas de chute ou de malaise.
- Le « chemin lumineux » de la marque Legrand, destiné à prévenir les chutes, déclenche automatiquement l'éclairage d'une zone. Par exemple, une personne se lève la nuit : dès qu'elle pose le pied par terre, un détecteur déclenche le chemin lumineux qui l'accompagne jusqu'à une zone préalablement choisie.

Cette étude est menée actuellement sur Paris et les régions Rhône-Alpes et Bretagne. Tout en ciblant la sécurité au sein du domicile, l'étude mesurera l'acceptabilité des équipements pour les personnes.

L'ensemble de ces expérimentations fera l'objet d'un bilan à l'automne 2011, afin de décider de la suite à donner.

**Pour en savoir plus sur les actions menées par
l'action sociale de l'Agirc et de l'Arrco :**

agircarrco-actionsociale.fr

L'action sociale Agirc et Arrco : « un laboratoire d'idées innovantes »

L'action sociale de l'Agirc et de l'Arrco s'adresse notamment aux personnes en difficulté : salariés en activité, chômeurs ou personnes retraitées des régimes Agirc et Arrco. Avec la problématique du vieillissement démographique et plus spécialement celle de l'augmentation sans précédent du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus, l'action sociale des régimes souhaite apporter de nouvelles réponses. Elle a choisi de structurer son action en trois grandes orientations, pour les années 2009 à 2013 :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements pour personnes âgées ou handicapées.

CONTACTS PRESSE

Anne SAINT-LAURENT – 01 71 72 14 59 asaintlaurent@agirc-arrco.fr

Catherine FAVRE – 01 71 72 14 38 cfavre@agirc-arrco.fr